

Fiche de Données de Sécurité

SINTOPRIMER

Fiche du 12/9/2007, révision 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: SINTOPRIMER

Code commercial: FSA45

Type de produit et emploi: Produit vernissant

Fournisseur:

Ind. Chimica Reggiana spa Via Gasparini, 7 42100 REGGIO EMILIA Italia Tel. +39
0522517803 Fax +39 0522514384

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

Centro Antiveleni - Policlinico Umberto I, Roma - Tel. 06-49978000

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: sdspg@icrsprint.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est un liquide qui s'enflamme à des températures supérieures à 21°C s'il est en contact avec une source d'ignition.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

10% - 12.5% xylène, mélange d'isomères (si le point d'éclair \geq 21°C)

N.67/548/CEE: 601-022-01-6 CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7

Xn,Xi; R10-20/21-38

7% - 10% Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

N.67/548/CEE: 649-356-00-4 CAS: 64742-95-6 EC: 265-199-0

Xn,Xi,N; R10-37-51-53-65

1% - 3% éthylbenzène

N.67/548/CEE: 601-023-00-4 CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4

F,Xn; R11-20

1% - 3% acétone

N.67/548/CEE: 606-001-00-8 CAS: 67-64-1 EC: 200-662-2

F,Xi; R11-36-66-67

0.25% - 0.5% naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

N.67/548/CEE: 649-330-00-2 CAS: 64742-82-1 EC: 265-185-4

Xn,N; R10-51-53-65

0.25% - 0.5% 2-butanone-oxime

N.67/548/CEE: 616-014-00-0 CAS: 96-29-7 EC: 202-496-6

Carc. Cat. 3,Xn,Xi; R21-40-41-43

0.1% - 0.25% naphta lourd (pétrole), hydrotraité

N.67/548/CEE: 649-327-00-6 CAS: 64742-48-9 EC: 265-150-3

Xn; R10-22

455 mg/kg 1-méthoxy-2-propanol

N.67/548/CEE: 603-064-00-3 CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1

R10; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:



Fiche de Données de Sécurité

SINTOPRIMER

Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux:
Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.
En cas d'ingestion:
Faire vomir. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sécurité.
Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.
En cas d'inhalation :
Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:
CO2 ou extincteurs à poudres.
Extincteurs interdits:
Aucun en particulier.
Risques de combustion:
Eviter de respirer les fumées.
Moyens de protection:
Utiliser des protections pour les voies respiratoires.
Refroidir avec de l'eau les boîtes exposées au feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:
Porter des gants et des vêtements de protection.
Précautions au plan de l'environnement:
Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.
Eliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.
Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage:
Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.
Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:
Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Ne pas fumer durant le travail.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Conditions de stockage :
Conservé à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Eviter l'exposition directe au soleil.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:
Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.
Protection respiratoire:
Utiliser une protection respiratoire adéquate.
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
Protection des mains:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
Protection des yeux:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
Protection de la peau:
Aucune précaution particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale.

Fiche de Données de Sécurité

SINTOPRIMER

Limite(s) d'exposition (ACGIH):

Dénomination	TLV - TWA	TLV - STEL
xylène, mélange d'isomères (si le point d'éclair \geq 21°C)	100 ppm	150 ppm
éthylbenzène	100 ppm	125 ppm
acétone	1000 ppm	750 ppm
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	525 mg/m ³	
1-méthoxy-2-propanol	100 ppm	150 ppm

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur:	Liquide, teintes variées
Odeur:	Légèrement aromatique
Point éclair:	21°C \leq fp < 55°C
Densité relative:	1,54 \pm 0,05 g/cm ³
Viscosité:	1500 \pm 500 mPa.s

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

Substances à éviter:

Aucune en particulier.

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

Dangers de décomposition:

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit:

xylène, mélange d'isomères (si le point d'éclair \geq 21°C)

EFFETS CHEZ L'HOMME:

EXPOSITION NON PROFESSIONNELLE - Effets dûs à une exposition aiguë:

Les symptômes d'exposition aiguë sont les suivants:

dermatite, eczéma, irritation des yeux et de l'appareil respiratoire. L'inhalation des vapeurs peut provoquer des vertiges, maux de tête, nausée, troubles de la coordination, excitabilité, narcose, anémie, paresthésie des mains et des pieds.

EXPOSITION PROFESSIONNELLE - Effets dûs à une exposition aiguë:

Narcotique à hautes concentrations.

Irritation par inhalation à 200 ppm (TCLo). L'inhalation de 200 ppm provoque des effets irritants chez l'homme.

Homme (par ingestion)(LDLo): 50 mg/Kg.

Homme (par inhalation)(LCLo): 10.000 ppm/6 h.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Crise aiguë: Inhalation: Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandées sont irritantes pour les yeux et pour l'appareil respiratoire elles peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges. Elles sont anesthésiques et peuvent agir sur le système nerveux central.

Contact avec la peau: Bas niveau de toxicité. Des contacts fréquents et prolongés peuvent dégraisser et sécher la peau, provoquer des démangeaisons et des dermatites.

Contact avec les yeux: La substance peut être fastidieuse pour les yeux, mais elle ne cause aucun dommage au tissu oculaire.

Ingestion: De petites quantités de liquide introduites dans le système respiratoire pendant l'ingestion - ou un œdème pulmonaire. Niveau de toxicité minimal.

acétone

Fiche de Données de Sécurité

SINTOPRIMER

EFFETS CHEZ L'HOMME:

L'acétone peut pénétrer dans l'organisme par absorption cutanée, par ingestion mais surtout par inhalation; elle est éliminée par les poumons (40 à 70%), dans l'urine (15 à 30%) et à travers la peau (10%). Des études menées avec C14 ont montré que l'acétone entre comme intermédiaire dans le métabolisme des lipides, et indirectement dans le cycle des glycérides. Des tests sur l'homme ont montré qu'il est impossible d'inhaler des concentrations de 22 mg/l (9300 ppm) pendant plus de 5 minutes, à cause de l'irritation de la gorge. On a relevé chez les personnes exposées à une dose de 500 ppm d'acétone une irritation des yeux, de la gorge et du nez.

Des concentrations supérieures à 300 ppm provoquent une légère irritation des muqueuses. Des concentrations de 800 ppm (30 min.) provoquent des malaises.

DL (orale e

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:

7% - 10% Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

N.67/548/CEE: 649-356-00-4 CAS: 64742-95-6 EC: 265-199-0

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxique pour les organismes aquatiques. peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

0.25% - 0.5% naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

N.67/548/CEE: 649-330-00-2 CAS: 64742-82-1 EC: 265-185-4

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les résidus de matériel non-polymérisé doivent être considérés comme "Toxics et Nocifs" pour la présence de solvants organiques en quantité supérieure à ce qui est prévu d'après la loi européenne. Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales (Art. 5 D.P.R. 915/82) livrables aux décharges de type 2B. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR-Routier: 3

ADR-Numéro ONU: 1263

Nom expédition: Peintures

ADR-Groupe de colisage: III

ADR_Code_de_Classification: F1

Quantités limitées, non soumises à la réglementation ADR : - Emballages combinés: pour emballage interne jusqu'à 5 litres et colis jusqu'à 45 litres- Emballages internes positionnés sur barquettes à film rétractable ou film tendu : pour emballage interne jusqu'à 5 litres et colis jusqu'à 20 kg

IMDG-Classe: 3.3

IMDG-Numéro Un: 1263

Nom expédition: Peintures

IMDG-Etiquette: 3

IMDG-Groupe de colisage: III

IMDG-EMS: F-E, S-E

IMDG-MFAG: 310

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Phrases R:

R10 Inflammable.

Fiche de Données de Sécurité

SINTOPRIMER

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les aérosols

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient:

2-butanone-oxime: Peut déclencher une réaction allergique.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Composés Organiques Volatils - COV = 353.63 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 g/Kg

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 g/Kg

Carbone organique - C = 0.21

1999/13/CE (Directive COV)

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R cités sous l'en-tête 3:

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R21 Nocif par contact avec la peau.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Paragraphe modifié de la révision précédente:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à

Fiche de Données de Sécurité SINTOPRIMER

l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.